

Assemblée bourgeoise du mardi 26 avril 2022 à 19h30 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée bourgeoise a été convoquée par le journal officiel n° 14 du 14.04.2022, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public et sur le site internet de la commune..

Ordre du jour :

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 10 avril 2019.
2. Discuter et donner son avis quant à l'adoption d'un crédit de construction de Fr. 300'000.00 pour divers travaux d'entretien et d'amélioration de la partie habitation du domaine du Grandmont, à couvrir par voie d'emprunt.
3. Divers.

Nomination d'un président et d'un scrutateur

Monsieur Thomas Dessarzin est proposé et nommé Président par l'assemblée.

Madame Béatrice Kottelat est proposée et nommée scrutatrice.

Il y a 4 personnes bourgeoises présentes à cette assemblée.

Thomas Dessarzin ouvre l'assemblée et remercie les personnes présentes.

1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 14 avril 2019.

L'assemblée l'adopte à l'unanimité par une levée de main sans aucune modification.

2. Discuter et donner son avis quant à l'adoption d'un crédit de construction de Fr. 300'000.00 pour divers travaux d'entretien et d'amélioration de la partie habitation du domaine du Grandmont, à couvrir par voie d'emprunt.

Rapporteur : André Marquis

Devis :

Maçonnerie	Fr. 35'000.00
Carrelage	Fr. 5'000.00
Sanitaire salle de bain	Fr. 7'000.00
Chauffage à plaquettes	Fr. 177'000.00
Menuiserie	Fr. 58'000.00
Peinture	Fr. 5'000.00
Electricité	Fr. 7'000.00
Divers et imprévus	Fr. 6'000.00
Total des travaux	Fr. 300'000.00

Répartition des coûts :

	Entretien	Amélioration	Privé
Maçonnerie	Fr. 2'000.00	Fr. 33'000.00	
Carrelage	Fr. 5'000.00		
Sanitaire	Fr. 7'000.00		
Chauffage à plaquettes	Fr. 47'000.00	Fr. 81'000.00	Fr. 49'000.00
Menuiserie	Fr. 28'000.00	Fr. 30'000.00	
Peinture	Fr. 5'000.00		
Electricité	Fr. 1'000.00	Fr. 6'000.00	
Divers et imprévus	Fr. 6'000.00		
Total	Fr. 101'000.00	Fr. 150'000.00	Fr. 49'000.00

Questions :

Madame Marlyse Fleury demande si le contrat de bail sera revu ? André Marquis répond positivement, actuellement les époux Tschannen paient Fr. 18'000.00 de fermage, après les travaux ils paieront environ Fr. 26'000.00

Au vote à main levée, l'assemblée préavise favorablement ce crédit de construction.

3. Divers.

Béatrice Kottelat aimerait savoir ce qu'il se passe avec la ferme de la Neuvevie ? La vente est-elle toujours d'actualité ? André Marquis répond positivement, la vente est en cours, il y a eu beaucoup de procédures avec le canton mais le dossier devrait se finaliser cette année.

La parole n'étant plus utilisée, le Président, Monsieur Thomas Dessarzin, lève l'assemblée à 19h45.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE

PRESIDENT
Thomas Dessarzin

SECRETAIRE
Alexandra Wingeier